



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 14956

Texte de la question

M. Patrick Labaune appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur un audit qu'aurait lancé son ministère en novembre 2002 sur les crises subies par le secteur des fruits. Il lui demande de bien vouloir l'informer de l'état d'avancement de cet audit.

Texte de la réponse

la situation économique des fruits et légumes et l'évolution de son environnement réglementaire ont conduit l'ensemble des professionnels à demander au ministre d'engager un vaste audit de la filière. Convaincu de l'urgence d'une réflexion de fond pour valoriser les atouts de ce secteur, le MAAPAR a décidé de lancer ce travail très rapidement. Le cahier des charges en a été élaboré sur la base d'une étroite concertation avec l'ensemble des familles professionnelles. Dans ce cadre, il a été convenu que l'audit devrait porter sur trois volets : la situation économique de la filière, l'organisation économique, les outils d'intervention publique. Le comité permanent de coordination des inspections est chargé de mener cette étude avec l'intervention d'un cabinet privé pour conduire le premier volet relatif à la situation économique de la filière. Le travail est engagé depuis le mois d'avril et les premières conclusions, même provisoires, devraient être connues dans les prochaines semaines. L'ensemble de l'audit est suivi et alimenté par les réflexions d'un comité de pilotage, dont l'animation est coordonnée par l'un des auditeurs du COPERCI et au sein duquel les professionnels de la filière des fruits et légumes ont toute leur place.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14956

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2129

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 8940